

# FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

51.00 PAR ANNÉE.

HOULE & CIE., PROPRIÉTAIRES.

2 CENTIMS LE NUMÉRO.

## LES DEUX FRÈRES

I

MARTIN L'ANGUILLE

Il y a quarante ans, la Sologne était un pays tout à fait sauvage. On avait encore rien défriché ni assaini. Sous les ajoncs dormait une eau bourbeuse ; les bois qui se succédaient

sans interruption, ne laissant à découvert ça et là que de maigres bandes de terre sablonneuses et improductives.

Les hameaux étaient clair-semés, les villages situés à de grandes distances les uns des autres, les communications difficiles, pour ne pas dire impossibles.

La population, chétive et malaisée, avait grand mal à vivre. Le fermier ne se tirait d'affaire qu'en ne payant pas ses fermages. Le paysan braconnaît au fusil, au collet, avec toutes sortes d'engins, et personne n'y trouvait à redire. Le braconnage était passé, en Sologne, depuis 1789, à l'état de profession, grand Dieu ! Le gibier, assez bon marché quand il arrivait dans les villes, se payait un morceau de pain à celui qui le prenait. Un de ces industriels qu'on nomme dans le centre *poutailers* et qui font le commerce des coufs, du beurre et des volailles, parcourait les campagnes, les fermes, les huttes de charbonniers et de bûcherons, et payait un livre de dix-huit à vingt-cinq sous, un perdreau rouge six sous, un gris

quatre ou cinq sous, une livre de poudre pour un chevreuil. Le braconnage était donc un moyen d'existence à peu près avéré, et les quelques grands propriétaires de Sologne, qui étaient chasseurs, ne songeaient même pas aux moyens de le réprimer, lorsque le préfet du Loir-et-Cher fut changé à peu près à la même époque où M. le marquis de Vauxchamps fut nommé député.



Grâce pour lui ! murmurait Nicolas.

Tout cela se passait sous la Restauration, et tout au commencement. Le nouveau préfet, M. de B....., était chasseur, et très à cheval sur les privilèges de chasse, le marquis de Vauxchamps, qui avait une terre considérable en pleine Sologne entre Romorantin et Sabris, avait une haine violente du braconnage. Le préfet et le député s'entendirent ; en moins d'un an, toutes les brigades de gendarmerie furent doublées, tous les gardes champêtres et forestiers destitués et remplacés par des gens étrangers au pays.

Le tribunal de Romorantin entra dans la confédération et se montra sévère ; les pauvres Solognois furent traqués, condamnés. On confisqua les fusils, il y eut de la prison pour les récidivistes.

Dans un pays méridional, il y eût des révoltes à mains armées ; mais le Solognot a la

fièvre, il est doux et inoffensif. Les plus enragés braconniers se soumettent un à un et il n'en resta bientôt plus qu'un très-petit nombre. Mais à l'époque où commence cette histoire, il en était